

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
d'AVIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
d'ADMINISTRATION

Séance du 22 Novembre 2022

L'An deux mille vingt deux, le vingt deux novembre à dix huit heures,

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Mr Philippe de BEAUREGARD, Maire

N°2022/DELIB/09

Objet :

Adoption
nomenclature
Budgétaire et
Comptable M 57

Etaient présents : Renée SOVERA, Adjointe, Patricia ROCHE, Francine DENEUX, Isabelle LATARD, Conseillères municipales, Jean Baptiste SAVIN, conseiller municipal, Christelle GOUGELIN, CHAUPIN Dominique, Michèle GUEVARA, et Pierre MARQUESTAUT.

Etaient absentes excusées : Hélène DALBIES donnant procuration à Renée SOVERA.

Le Conseil d'administration,

Le CCAS de la Commune de Camaret sur Aigues s'est engagé à appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} Janvier 2023. Cette nomenclature est l'instruction la plus récente, du secteur public local.

Au reflet de la commune, le CCAS opte pour le plan de comptes M57 « développé ».

Le référentiel M57 instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires :

Acte certifié
exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le :
Et sa publication le :

- **En matière de gestion pluriannuelle des crédits :** définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la

gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;

- **En matière de fongibilité des crédits** : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- **En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues** : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Considérant que cette nouvelle norme comptable s'appliquera dans un premier temps au budget M14 du CCAS de la commune de Camaret sur Aigues ;

Considérant qu'une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024.

Vu l'avis favorable du Service de Gestion Comptable de la Commune,

DECIDE à L'UNANIMITE

- D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, avec plan de compte « développé » au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 du CCAS de la Commune de Camaret sur Aigues.
- De conserver un vote par nature avec présentation croisée par fonction à compter du 1^{er} Janvier 2023.
- D'autoriser le Président du CCAS à procéder, à compter du 1^{er} Janvier 2023 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,
Philippe de BEAUREGARD
Le Maire, Président